

Que va devenir Mustapha Laabid ?

Date : 8 août 2019

Mustapha Laabid, député d'Ille-et-Vilaine, a décidé de faire appel de sa condamnation en première instance à 6 mois de prison avec sursis, 3 ans d'inéligibilité et 10.000 euros d'amende dans une affaire d'abus de confiance. C'est son droit, mais...

Il me semble qu'invoquer la présomption d'innocence ne risque pas de balayer la suspicion

Au contraire : s'il est inquieté pour un montant de 21.930 euros sur 96.000 euros de subventions publiques en ce qui concerne la seule période 2015-2017, il n'est pas absurde de se poser des questions sur les 10 années qui ont précédé, au cours desquelles il présidait également le « Collectif Intermede ».

Jouer perso ou jouer collectif ?

On nous a souvent présenté comme une vertu le fait de faire passer l'intérêt collectif avant l'intérêt personnel. Dans le cas de Mustapha Laabid, la question se pose aussi bien au plan national qu'au plan local à l'approche des municipales. A t'il bien conscience de plomber l'ambiance à tous les niveaux et de risquer d'être un sérieux boulet pour ses coéquipiers ?



Le communiqué du groupe parlementaire LREM est un chef d'œuvre de tartufferie collégiale

Si le groupe n'envisage pas de l'exclure à ce stade, c'est en soulignant aussitôt que : « *Il lui revient désormais de réunir les conditions qui lui permettront d'assurer au mieux sa défense* » ... ce qui, en langage diplomatique, ressemble bien malgré tout à une amicale invitation à démissionner de son mandat ou à demander au moins sa mise en congé du groupe.

L'appui logistique des repentis locaux du parti socialiste n'est pas forcément tout bénéfique

Vous l'avez certainement remarqué : il se pourrait bien que Mustapha Laabid n'ait pas que des amis par ici. La navigation entre deux eaux est un peu compliquée, notamment quand on a pour collaborateurs parlementaires d'une part Pierre-Yves Ollivier qui est le dernier assistant de Marcel Rogemont aujourd'hui doyen d'âge socialiste du Conseil départemental, et d'autre part la conseillère régionale Hind Saoud qui a pour cela présenté sa démission de conseillère municipale à Nathalie Appéré en précisant sans ambages qu'elle restait socialiste et que sa collaboration ne signifiait pas un ralliement à La République en Marche.

Mustapha Laabid a déjà fait preuve d'une certaine capacité à rebondir

Enseignant de formation, puis dirigeant fondateur d'une entreprise de transport de petits colis avant de lancer une plateforme d'exportation de poissons pour la grande distribution, puis d'assurer la direction de l'échelon régional de la fondation Agir contre l'exclusion à son retour du Maroc, Mustapha Laabid a manifestement une certaine capacité à rebondir.

Je ne sais pas ce qu'en pensent Florian Bachelier et Carole Gandon, mais en attendant voici ma question de bidochon : ne serait-il pas préférable que Mustapha Laabid se mette en réserve de la République le temps d'en finir avec ce contentieux ?

PS : à défaut, je lui suggère de mettre à jour plusieurs pages de son site internet, et notamment celle sur laquelle [le Président de l'Assemblée nationale est toujours François de Rugy](#), parce que c'est de l'histoire ancienne et que - comment dire ? - toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence. ;-)